AVERTISSEMENTS AGRICOLES

LP 20-5-69 929079

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Supplément N° 3 au Bulletin N° 104 19 Mai 1969

AVERTISSEMENTS - VIGNES

MILDIOU DE LA VIGNE

Les premières taches ont été observées dans les départements de l'Indre et du Loiret ; d'autres existent probablement mais n'ont pas encore été découvertes.

Les pluies orageuses plus ou moins abondantes qui sont tombées depuis quelques jours ont vraisemblablement été à l'origine de nouvelles contaminations primaires et même de contaminations secondaires.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un traitement dès réception de ce Bulletin.

Nous rappelons que le concours pour la détection des foyers primaires de Mildiou de la Vigne est ouvert ; nous demandons instamment à tous les viticulteurs de nous envoyer les taches qu'ils pourraient découvrir dans leurs Vignes.

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Les projections d'ascospores continuent. En conséquence, il est conseillé d'effectuer une nouvelle application qui pourra être confondue avec celle destinée à combattre le Mildiou de la Vigne.

Nous rappelons que les hybrides producteurs directs peuvent être également contaminés et que la lutte est obligatoire dans les communes du département du Cher, de l'Indre et du Loir-et-Cher qui ont été déclarées contaminées par le Black-Rot.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Le développement de la végétation et les pluies parfois très abondantes ont fortement diminué l'efficacité du traitement qui avait été conseillé dans nos Bulletins des 5 et 9 Mai.

Les projections d'ascospores deviennent moins importantes, mais elles risquent encore de provoquer des contaminations graves en cas de pluies contaminatrices. Enfin des taches plus ou moins nombreuses sont apparues depuis quelques jours.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer une nouvelle application dès que possible.

MOUCHE DE LA CERISE

Les premières mouches sont apparues le 15 Mai. En conséquence, il est conseillé d'effectuer un premier traitement entre le 23 et le 25 Mai si l'on utilise un produit à action préventive. Si l'on emploie un produit ayant une action en profondeur ce traite-

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P. 1/77

.../...

ment pourra être reculé d'une huitaine de jours.

Dans la liste des produits homologués ou en autorisation provisoire de vente seul le D.D.T. n'a pas d'action en profondeur.

Nous rappelons que la législation interdit l'emploi de tous les produits conseillés contre ce ravageur à moins de 15 jours de la récolte, exception faite pour l'ENDOTHION pour lequel le délai est fixé à 21 jours et pour le DIMETHOATE et le FORMOTHION qui peuvent être utilisés jusqu'à 7 jours de la récolte.

INFORMATIONS -

ARBRES FRUITIERS

OIDIUM DU POMMIER

Les conditions climatiques du printemps ont été en général favorables à cette maladie dont les manifestations sont parfois très nombreuses dans certains vergers.

Il y a donc lieu de poursuivre la lutte en effectuant un traitement qui pourra être conjugué avec celui dirigé contre la Tavelure.

PUCERONS - ARAIGNEES ROUGES - PSYLLES

Il y a lieu de surveiller attentivement les cultures afin d'intervenir le cas échéant contre ces ravageurs que l'on observe dans de nombreux vergers.

VIGNES

OIDIUM DE LA VIGNE

Les premières manifestations de cette maladie sont visibles sur les cépages sensibles.

La lutte contre cette maladie est d'autant plus efficace que le premier traitement a été appliqué précocement. En conséquence, il est conseillé de profiter d'une belle journée pour effectuer un soufrage dans tous les vignobles où l'on redoute cette maladie.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DU CELERI

Ce ravageur fait des dégâts par ses larves qui vivent en mineuses sur les jeunes plants, notamment lors de la mise en place.

Les premières larves ont été observées en situation très précoce. Il est donc nécessaire de surveiller les pépinières et particulièrement les jeunes plantations afin d'intervenir si l'on constate la présence de larves dans les feuilles. On pourra utiliser un produit à base de PARATHION.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS